

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize mars, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi quatre mars 2019 par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2019					
<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé</i>	<i>Procuration à...</i>	<i>Suppléé par...</i>
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine				
BOUCHAUD	Guy				Jean-Louis CAZES
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno	x			
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul				
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle	x			
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno				Jean-Michel LAMASSIAUDE
LAPEYRE	Jean-Marie				Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude		x		
MAURUSSANE	Annick	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain				
SAVOYE	Gérard	x			
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		15	1	0	3

Secrétaire de séance : Marc BUFFAT

Objet : adoption du PV de la réunion du 12 décembre 2018 et désignation du secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200068260-20190313-2019031301-DE
Regu le 19/03/2019

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, expose que le Comité Syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical nomme Marc BUFFAT secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.



Le Président,
Jean-Pierre GROLHIER

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20190313-2019031301-DE
Regu le 19/03/2019